

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 61-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	15/11/2018
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du quinze novembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc,

Procurations : DILLON Valérie à Nicole QUILLIEN, JOLIBERT Marie-Christine à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Avance sur subvention 2019 à l'association Fil En Trope/MIMA

Madame le Maire explique que le président et les membres de l'association Fil En Trope/MIMA demandent au Conseil Municipal de leur accorder une avance de 13 000 € sur la subvention annuelle 2019 afin de leur permettre d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

Madame le Maire précise que les principales ressources des associations sont les subventions qui mettent souvent du temps à rentrer. L'association est aujourd'hui en attente du versement de subventions de l'Etat mais aussi de l'Europe.

Afin d'éviter de mettre les salariés en difficulté Madame le Maire propose au conseil de verser une avance en compatibilité avec les possibilités financières de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à la majorité
(1 refus de vote : Jean-Luc PEISER)

- **Décide** d'accorder à l'association Fil En Trope/MIMA une avance de 13 000 € sur la subvention annuelle 2019 ;
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

*Rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture le 26 novembre 2018*



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2018

Application agréée E-legalite.com